

COMITE DIRECTEUR

Consultation à distance du 31 juillet 2014

Ont participé à la consultation :

Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Françoise AMIAUD, Anne-Marie ANTOINE, Yolaine COSTES, Françoise EITO, Agnès FAUCHARD, Magali FERRIER, et Stéphanie PIOGER.

MM Patrice ALEXIS, Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Gilles DUMONT, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Marc JEHANNO, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Christian MISSER, Yannick OLIVIER, Georges PANZA, et Alain SALMON.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES 2014/2015

1) Commission Haut-Niveau des Clubs

Modification de la composition de la Commission

Soumis à validation du Comité Directeur du 31 juillet 2014 : Application immédiate

Modifications de l'article 2 du Titre XI des Règlements Généraux :

Article 2 – Composition

La Commission Haut Niveau des Clubs est composée de :

- Le **du** Vice Président en charge du Haut Niveau, qui préside cette commission ;
- La **du** Directrice **deur** de la Ligue Féminine **de** Basket ;
- Le **du** Président de la COMED ou **de** son représentant ;
- Le **du** DTN ou **de** son représentant ;
- **de quatre personnes qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans la discipline du basket de haut-niveau**

2) Commission de Labellisation des Centres de Formation et d'Entraînement du Secteur Féminin (CLCFESF)

Modification de la composition de la Commission

Soumis à validation du Comité Directeur du 31 juillet 2014 : Application immédiate

Article 3 - Composition (Mai 2011)

La Commission de labellisation des centres de formation et d'entraînement du secteur féminin (CLCFESF) est composée de ~~six~~ **huit** membres.

Les membres ~~de droit~~ de cette commission sont :

- Le Président de la LFB ou son représentant ;
- Le Directeur Technique National ;
- Le Directeur du Pôle Haut Niveau ;
- ~~Le~~ **Entraîneur-Directeur** national **adjoint** en charge des rapports avec le Ministère des Sports sur les centres de formation ;
- ~~Un~~ **Deux** représentants des associations ou sociétés sportives de LFB ;
- ~~Un~~ **Deux** représentants des associations ou sociétés sportives de LF2.

Le Président de cette commission sera le Président de la LFB

A l'initiative de son Président, la Commission se réunira **au moins** deux fois par saison ; lorsqu'elle siège, elle doit être composée d'au moins 3 membres afin d'adopter valablement des décisions.

Chaque membre est astreint à une obligation de discrétion et de confidentialité.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité ces modifications.

Jean-Pierre SIUTAT
Président



Thierry BALESTRIERE
Secrétaire général

